

Regrets

André LOBSTEIN
Maire d'Eckbolsheim
depuis 1995 décédé le
16 février 2024



Je voudrais rendre hommage à l'engagement municipal de plus de 40 ans de notre regretté collègue André LOBSTEIN, décédé le 16 février. Malgré ses problèmes de santé, il avait tenu à participer à notre réunion du Conseil d'administration, le 2 décembre, nonobstant une météo défavorable et la fatigue. Je lui ai remis notre Trophée de l'Engagement pour ses 5 mandats de maire, que je n'avais pu lui donner lors de notre Salon des maires. Il a consacré sa vie entière à sa commune et à l'intérêt général. Un grand Merci à lui.

La crise agricole persiste depuis des années. Les agriculteurs sont confrontés simultanément à plusieurs défis majeurs, dont certains sont comparables à ceux rencontrés par les maires, également gestionnaires des territoires, avec d'autres collectivités. Le 23 janvier dernier, le Bureau de l'AMF a unanimement apporté son soutien aux agriculteurs face à la détresse qu'ils ont exprimée sur les conditions d'exercice de leur profession.

Dans les médias, cette crise agricole a fait notamment entendre le terme de « *surtransposition* », c'est-à-dire cette propension des administrations centrales, à vouloir protéger des intérêts sans doute légitimes, et par conséquent à accroître les contraintes et la paperasserie.

Cette bureaucratie met aussi à l'épreuve les maires et leurs services. Etre maire devient une fonction à risques, confrontée aux injonctions contradictoires, à l'incompréhension parfois, aux incivilités, aux risques de contentieux, y compris avec une mise en cause de sa responsabilité civile ou pénale.

Que faire ? Les communes et EPCI, les collectivités locales perdent à chaque fois un peu plus d'autonomie locale car elles doivent en tant que responsables, s'assurer de la conformité de leurs actions à ces règles. Les maires sont des élus de proximité exposés à subir tout ou tard des contrôles et à voir leur responsabilité engagée.

Face à cette accumulation normative, une première étape passe par un travail colossal de simplification afin de rendre ces règles plus claires et compréhensibles. Pour réussir, il faut impliquer activement les maires à travers leurs associations. Les règles doivent servir de guides et non d'entraves, comme le rappelle l'étude du Conseil d'Etat sur le *dernier kilomètre* de l'action publique, c'est la preuve d'une vraie efficacité.

Il faudrait redonner tout son sens au principe de subsidiarité et répondre de manière flexible aux défis locaux, grâce à un travail partenarial avec les Préfets, dotés d'un pouvoir d'adaptation et les services déconcentrés de l'Etat.

Notre expérience sur le terrain reste inestimable et notre contribution locale permet de tenir compte des réalités; les autorités locales doivent pouvoir adapter avec souplesse des règles élaborées au niveau supérieur. Dans cette optique, le gouvernement a confié à M. Ravignon, maire de Charleville-Mézières et président d'Ardenne Métropole, une mission d'évaluation des coûts respectifs de l'enchevêtrement des compétences entre administrations œuvrant au niveau local et des normes applicables aux collectivités territoriales.

En simplifiant, en impliquant davantage les élus et en donnant des marges de manœuvre locales, nous pouvons donner une nouvelle attractivité au mandat d'élu local, car la multiplication des démissions de maires, d'adjoints et de conseillers municipaux est un avertissement clair : nous risquons de lire sur des banderoles dans plusieurs villages en 2026 « Recherche Maire désespérément ».

Agenda 2024

Conseil d'administration
15 mars

Bureau
19 avril

Conseil d'administration
17 juin

**Journée, AG & Salon des
maires du Bas-Rhin à
Strasbourg**
19 septembre

106^{ème} Congrès AMF
19-21 novembre

Association des Maires
et des Présidents
d'intercommunalités
du Bas-Rhin



En bref, lors de la réunion du Bureau du 26 janvier 2024



Le Président DEBES souhaite la bienvenue aux membres du Bureau et accueille M. FARON, Recteur de l'Académie de Strasbourg (*sur la photo : à droite du Président*), avec à ses côtés, M. GENEVIEVE, directeur académique des services de l'Education Nationale du Bas-Rhin pour évoquer notamment la mise à jour des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) des écoles et la rentrée scolaire 2024.

✓ Mise à jour des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) des écoles et la rentrée scolaire 2024

La loi du 21 décembre 2021 a effectivement confié la mission d'établissement et de validation du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) à l'autorité académique et au bloc communal.

M. FARON souligne qu'il s'agit d'élaborer des objectifs communs, des protocoles d'actions, suivant un diagnostic sur la sécurisation des écoles qui servira de base aux PPMS renouvelés.

Il met ensuite en lumière la circulaire du 8 juin 2023 a opéré la fusion des PPMS « risques majeurs » et du PPMS « attentat intrusion ». Les nouvelles dispositions entreront en vigueur d'ici la rentrée 2028 et les PPMS sont appelés à être renouvelés progressivement d'ici cette date, en fonction des priorités et des écoles les plus exposées.

M. GENEVIEVE ajoute que dans le plan PPMS, la partie "intrusion" est la plus compliquée à gérer avec également de nombreuses insultes envers la communauté enseignante. Pour la partie "attentat" du plan PPMS, M. GENEVIEVE rappelle que les exigences liées à la sécurité dans les écoles restent élevées. Il informe qu'une enquête nationale et locale réalisera un diagnostic lié au plan PPMS prochainement. Au total, 20% des écoles du département vont faire l'objet d'une reconstruction des plans de sécurité à partir du printemps 2024.

Avec l'accord du Recteur, le Bureau propose la mise en place d'un groupe de travail et désigne plusieurs maires, qui pourraient se réunir avec des services de l'Académie de Strasbourg et de la Préfecture.

M. GENEVIEVE présente la démographie scolaire : moins 1000 élèves/an dans les écoles et moins 7000 élèves en 5 ans. Les écoles bas-rhinoises sont composées de 96 000 élèves et le nombre moyen par classe est de 22 élèves. L'adaptation des classes en fonction de la spécificité de chaque territoire est une clé de voûte de l'Académie. Il précise que le plafond de 24 élèves pour les classes de grande section, CP et CE1 sera maintenu (déjà en place à 85% à la rentrée 2023 dans le Bas-Rhin). Des dispositifs existent pour le soutien de l'école, notamment le dispositif Territoires éducatifs ruraux (conventionné avec les collectivités). Le Directeur rappelle également la volonté des services de continuer le développement de l'école inclusive.

M. GENEVIEVE souhaite la continuité d'un dialogue constructif avec les élus, sans oublier d'autres thématiques telles le remplacement des professeurs longue durée au sein des établissements du 1^{er} degré.

✓ Désignations de représentants dans divers organismes ou groupes de travail :

- Observatoire des dynamiques rurales (Préfecture) : MM. BAUER (Sélestat), CORNEC (Bourghem), DEGOURSY (Dalhunden), Mmes DOLLINGER (Batzendorf), M. JEHL (Matzenheim), Mmes JOST-LIENHARD (Bosselshausen), KALTENBACH (Barr).

- Groupe de travail sur la démocratie participative (AMF) : Mmes DELATTRE (Oberhausbergen), FISHER-JUNCK (Wissembourg), M. HERRMANN (Furdenheim), Mme KALTENBACH (Barr).

✓ Convention de location de pylônes de téléphonie mobile : L'AMF a sensibilisé les maires sur les difficultés éventuelles lors de la revalorisation des loyers des baux des pylônes entre towercos et opérateurs télécoms (Orange, SFR, Bouygues, Free). L'association des maires appelle de nouveau les maires à être vigilants lorsqu'ils se voient proposer des conventions pour prendre le relais des baux conclus avec les opérateurs de téléphonie mobile et les towercos. Les élus doivent vérifier la partie annexe du contrat de bail afin qu'elle ne comporte aucune clause menaçant l'accès de la commune au réseau.

✓ Ordre du jour du Conseil d'administration du 15 mars 2024

- Convention CNAF d'objectifs et de moyens 2023-2027 par la CAF du Bas-Rhin
- Actions en faveur des maires et élus victimes d'agression par l'association "France Victimes" du Bas-Rhin
- Difficultés en matière d'assurances des communes et EPCI
- Statistiques sur le renouvellement des baux de chasse communale.

✓ Autres points : résultats du sondage sur le statut de l' élu, la formation des élus, le calendrier prévisionnel.

Information réservée aux maires et élus locaux

En replay*, la visioconférence du 12 février : Les biens sans maître ou en état d'abandon

Pour vous repérer :

- Quels sont les indices d'une telle situation ? (début 5^{ème} min)
- Procédure d'acquisition des biens sans maître (17^{ème} min)
- Distinction entre bien sans maître et bien en état d'abandon et spécificité de la procédure (1h 04)
- Témoignage d'un maire (1h 08)
- Apport du Livre foncier (1h 15)

En replay*, la visioconférence du 19 février : L'essentiel pour mieux comprendre les finances et la fiscalité d'une commune

Pour vous repérer :

- Actualités (début : 5^{ème} min)
- Cadre juridique, budgétaire et comptable (20^{ème} min)
- Calendrier financier (33^{ème} min)
- Rétrospective (39^{ème} min)
- Prospective (1h 28)

Un Powerpoint est disponible.

(*) lien internet pour une rediffusion disponible dans l'Espace réservé Elus sur www.maires67.fr

Nos prochaines visioconférences prévues à 18h 30 :

- **11 mars : la formation des élus**
Les objectifs, les programmes des partenaires de formation des élus (Atip, Engées, Ipag), les difficultés actuelles
- **15 avril : la publicité extérieure depuis le 1^{er} janvier 2024**
(en partenariat avec l'ATIP)

Les liens de connexion pour participer aux visioconférences sont communiqués aux mairies.

Notre offre de formations des maires et des élus locaux

Comment la comptabilité publique aide-t-elle à prendre les bonnes décisions dans votre commune ou intercommunalité ? Samedi 16 mars 2024 de 8h30 à 12h30 à Strasbourg.

Il reste des places. Inscription uniquement par bulletin transmis avant le 8 mars 2024 (le délai est dépassé pour une inscription sur Mon Compte Elu).

Attractivité : là où il y a une mairie, il y a un centre bourg. Mercredi 27 mars 2024 de 14h à 17h30

Pour s'inscrire :

1^{ère} option : par bulletin d'inscription transmis d'ici le 10 mars 2024

2^{ème} option : financement par le DIF-Elu, via la plateforme Mon Compte Elu. Date de validation : 8 mars 2024

Gestion funéraire du cimetière et les bases de la reprise de sépulture. Lundi 8 avril 2024 de 9h à 17h

Pour s'inscrire :

1^{ère} option : par bulletin d'inscription transmis d'ici le 21 mars 2024

2^{ème} option : financement Mon Compte Elu. Date limite de validation : 19 mars 2024

Vie locale : les relations entre la commune et les associations. Samedi 20 avril 2024 de 8h30 à 12h15

Pour s'inscrire :

1^{ère} option : par bulletin d'inscription transmis d'ici le 6 avril 2024

2^{ème} option : financement par Mon Compte Elu. Date limite de validation : 4 avril 2024

Gestion de conflits, comment les comprendre et les surmonter en tant qu' élu local ? Lundi 13 mai 2024 de 9 h à 17h

Pour s'inscrire :

1^{ère} option : par bulletin d'inscription transmis d'ici le 24 avril 2024

2^{ème} option : financement par Mon Compte Elu. Date limite de validation : 22 avril 2024

Le citoyen au cœur de l'action publique – enjeux et méthodes d'implication citoyenne. Samedi 25 mai 2024 de 8h30 à 12h30

Pour s'inscrire :

1^{ère} option : par bulletin d'inscription transmis avant le 10 mai 2024

2^{ème} option : financement par Mon Compte Elu. Date limite de validation : 6 mai 2024

Accès à Mon Compte Elu

La plateforme « Mon Compte Elu » permet de mobiliser le Droit Individuel à la Formation des élus (DIF-Elu).

L'accès à ce nouvel outil d'inscription et de gestion des formations des élus oblige au préalable l' élu à se créer une nouvelle identité numérique, via La Poste (France Connect+).

Il faut rappeler que le DIF-Elu est ouvert à tous les élus indemnisés ou non.

Tous les ans, fin mars, chaque élu a droit à 400 € de DIF, cumulable dans la limite d'un plafonnement à 800 €.

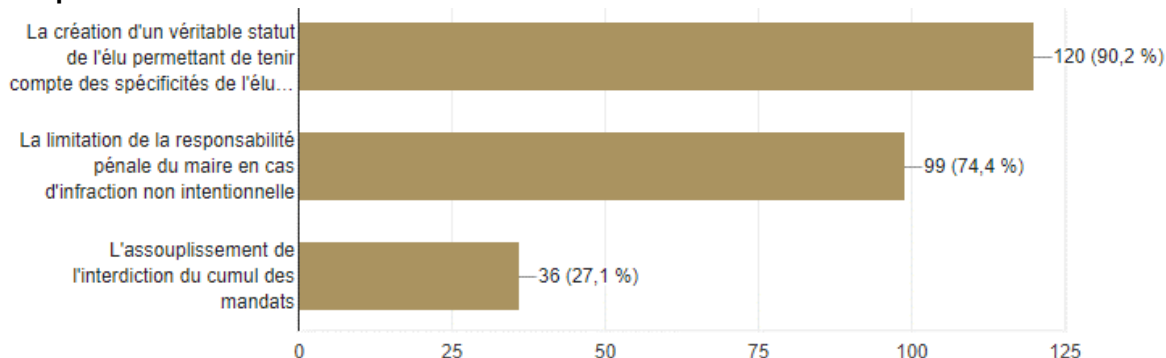
Synthèse du sondage interne sur le statut de l'élu local

Merci aux 134 collègues maires et élus qui ont répondu à notre sondage interne. Notre association a transmis les résultats de ce sondage et les principales observations à Mmes et MM. les Sénateurs du Bas-Rhin. Une proposition de loi sur le statut de l'élu local est actuellement à l'ordre du jour des discussions au Sénat.

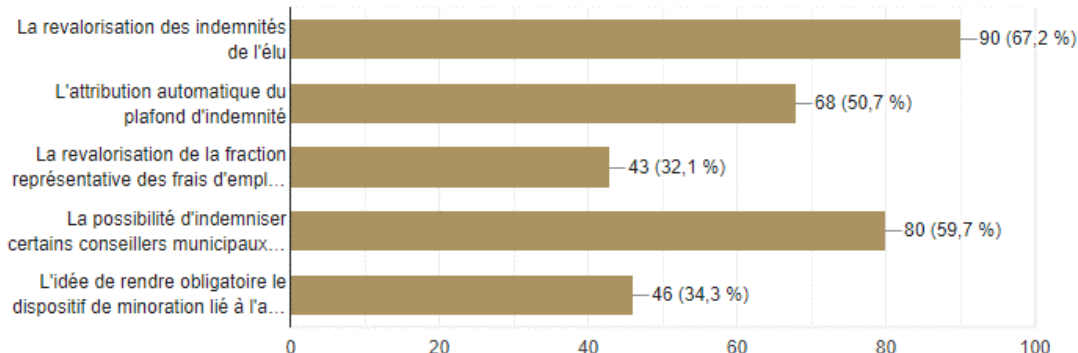
Ce sondage en ligne a été lancé via ce bulletin Flash Infos, le 20 décembre dernier. Parmi les 134 élus répondants, il y a 90 % de maires, 9 % adjoints, 1 % conseillers municipaux.

Les réponses données le plus fréquemment sur les 5 thématiques organisées dans ce sondage sont présentées ci-dessous. Il y avait plusieurs réponses possibles par thèmes :

✓ Cadre juridique de l'élu local :



✓ Indemnités, frais de mandat et articulation entre le mandat d'élu local et la vie professionnelle :



Cette revalorisation des indemnités serait associée à une meilleure compensation par l'Etat. Il ressort aussi une demande de pouvoir indemniser certains conseillers municipaux et de rendre obligatoire le dispositif de minoration lié à l'absentéisme.

✓ **Formation des élus, reconversion, droits sociaux :** *les élus se prononcent en faveur de la création d'un parcours de formation, en précisant qu'il ne soit pas obligatoire et reste gratuit. La demande de reconnaissance du travail d'élu local à travers une bonification de la retraite et une prise en charge de la mutuelle ressort très fortement. Les élus salariés peuvent être pénalisés à travailler à temps partiel afin d'exercer leur mandat. Le besoin de formation est reconnu, avec la difficulté néanmoins de trouver du temps disponible. L'après-mandat est aussi un sujet de préoccupation.*

✓ **Conditions d'exercice des mandats :** *les réponses sont nombreuses en faveur du renforcement de l'attractivité de la fonction de secrétaire de mairie. La pénurie de candidats à ce poste est soulignée. La demande de simplification des procédures est forte, notamment pour les demandes de subvention et une l'instruction conjointe des demandes de subventions de l'Etat, de la Région et du Département. Deux observations retiennent l'attention : en cours de mandat, le conseil municipal pourrait être considéré comme complet par exemple à 60%, ce qui devrait permettre à un conseiller municipal de renoncer à son mandat plus sereinement.*

✓ **Simplification du cadre d'action des élus locaux :** *les élus sont en faveur d'une voie rapide de simplification au niveau local, du renforcement des moyens de l'Etat au niveau des services déconcentrés. Les élus demandent un guichet unique, une simplification, un assouplissement des normes, plus de libertés d'action et de respect, de mieux prendre en compte les réalités du terrain, le droit à l'expérimentation et de décision plus local.*